



Les Martres-de-Veyre  
*naturellement côte*  
Mairie des Martres de Veyre  
place Alphonse Quinsat  
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 063-216302141-20250619-DB\_2025\_04\_03-DE



## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin**, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27*

*Nombre de présents : 18*

*Nombre de votants : 22*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 juin 2025*

**PRESENTS** : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - David PERREIRA - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Damien COULON.

**ONT DONNE POUVOIR** : Grégory DESTOMBES (procuration à Gloria DIALLO) - Stéphanie DUBIEN (procuration à Christophe CHAPUT) - Eric Candiolo (procuration à Pascal PIGOT) - Lucie DEQUESNES (procuration à Sylvie CAMUS).

**ABSENTS** : Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Catherine LOPEZ Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Kévin TREMOUILLE.

Frédéric MASSON été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

---

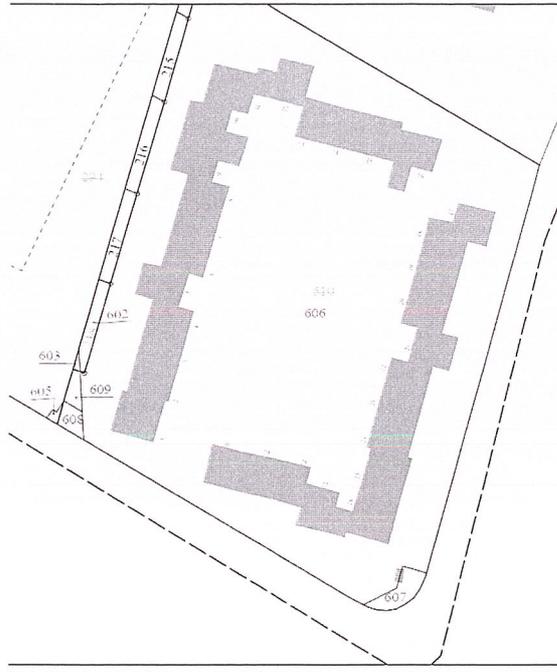
**N° 2025-04-03**

**CM du 19 juin 2025**

**Objet : échange de parcelles Auvergne Habitat – commune les Martres-de-Veyre**

Par courrier du 03 septembre 2024, Auvergne Habitat a fait part de son souhait d'acquérir les parcelles ZB 214-ZB 215-ZB 216 et ZB 602, d'une superficie totale de 149 m<sup>2</sup>, propriété de la commune correspondant aux fonds de jardin des appartements rue Paul Cézanne de la parcelle ZB 606, propriété de AUVERGNE HABITAT.

La commune souhaiterait quant à elle acquérir les parcelles ZB 609 et ZB 608 correspondant à l'installation des points d'apport collectif du Syndicat du Bois de l'Aumône et également la parcelle ZB 607 correspondant aux espaces verts et panneaux d'indication, d'une superficie totale de 103 m<sup>2</sup>, propriétés de AUVERGNE HABITAT.



Le service des domaines a évalué les parcelles à 70€/m<sup>2</sup> avec une marge de de +/- 10%. L'acquisition des parcelles auraient un coût de 7210 € pour un gain 10 360 € pour la cession, pour la Commune. Des frais liés à cette vente pour le document d'arpentage et l'acte sont à ajouter. Afin de faciliter cet échange il est proposé de faire un échange sans soulte des parcelles et qu'Auvergne Habitat prenne à charge les frais liés tel que le document d'arpentage et les frais d'acte.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :**

- **autorise** l'échange sans soulte des parcelles ZB 214 ZB 215 ZB 216 et ZB 602 avec les parcelles ZA 609 ZA 608 et ZA 607 entre la Commune et AUVERGNE HABITAT ;
- **charge** Maître MARTIN Notaire pour la rédaction de l'acte ;
- **décide** que les frais liés à cet échange se seront pris en charge par AUVERGNE HABITAT ;
- **décide** que les frais liés au document d'arpentage seront à la charge AUVERGNE HABITAT ;
- **autorise** Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Pour :	22
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 23 juin 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,  
Pascal PIGOT



Mary Frédéric

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le



ID : 063-216302141-20250619-DB\_2025\_04\_03-DE

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le



ID : 063-216302141-20250619-DB\_2025\_04\_03-DE